

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/MAI/071	OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESENTATION DE L'ATLAS TERRITORIAL (DIAGNOSTIC)
Date du conseil municipal 23/05/2016	
Date de la convocation 13/05/2016	
Date de l'affichage 13/05/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 13 mai 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Medhi BENSALAM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUÉ, représenté par Claude GODART,
- Charles MURAT, représenté par Roger CIPRÈS,
- Virginie SALITRA, représentée par Marina DESCOTES-GALLI,
- Michel VEUX, représenté par André PALANCADE,
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Samira BOUJIDI,
- Monique DEVILAINE, représentée par Pascal D'HOKER,
- Pierre GUILLOU, représenté par HEUZÉ-DEVIES,
- Serge SAUSSIÉ, représenté par Jean-Pierre GABARROU,

Madame Clotilde LAGOUTTE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT qu'il convient de débattre des orientations proposées pour la révision du Plan Local d'Urbanisme à partir de l'"Atlas Territorial" et du diagnostic réalisé par l'Architecte-Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE Unique :

PREND acte de la tenue du débat relatif à la présentation de l'"Atlas Territorial", ci-annexé à la présente délibération et du diagnostic qui a été établi par l'architecte-Conseil.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 mai 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160530-2016-MAI-071-DE
Date de télétransmission : 30/05/2016
Date de réception préfecture : 30/05/2016